



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2026**

Membres en exercice : 42
Présents : 31
Votants : 34
Date convocation : 5 février 2026
Date d'affichage : 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze février,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à la salle Blanche MONTEL à Luzarches,
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN.

Etaient présents (31) : Claude KRIEQUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Gilles BONDOUX, Franck LEYGUES, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Jacques FÉRON, Véronique MAGNIER, Olivier DUPONT, Hugues BRISSAUD, Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir (3) : Michel ZEPPENFELD donne pouvoir à Michel MANSOUX, Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, Valérie LECOMTE donne pouvoir à Hugues BRISSAUD,

Absents : (8) Aline CARON, Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Sylvie LOMBARDI, Fabrice DUFOUR, Patrice ROBIN

Secrétaire de séance : Jean-Noël DUCLOS

N°2026/01	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET PRINCIPAL ET DE SES BUDGETS ANNEXES
-----------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M57,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022,

Vu la délibération n°2021/108 prise en conseil communautaire du 29 septembre 2021, portant recours au nouveau référentiel à compter du 1er janvier 2022 de la nomenclature M57,

Vu la délibération n°2023/045 prise en conseil communautaire du 12 avril 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier de la C3PF,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale, Finances et Contrôle de Gestion en date du 28 janvier 2026,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 2 février 2026,

Considérant que depuis le 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 s'est généralisée à l'ensemble des collectivités territoriales.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, comme déjà fait les années précédentes, va présenter en conseil, le compte financier unique (CFU) de chaque budget, pour l'exercice 2025. Pour rappel, ce document unique constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le vote des CFU constitue l'arrêt des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante, après visa du comptable assignataire et du comptable supérieur. Ce processus de validation préalable garantit la parité des valeurs entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable public.

Les résultats, pour l'exercice 2025, des CFU sont présentés pour chaque budget, avec tous mouvements (réels et d'ordre). Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour l'ex-compte administratif. Ainsi, selon l'article L.2121-14 du CGCT, « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président de séance. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ». Ces dispositions s'appliquent également aux EPCI. En conséquence, Monsieur le Président propose que M. KRIEGUER, 1^{er} Vice-Président délégué aux finances, soit désigné Président de séance pour le débat et le vote des CFU 2025 du budget principal ainsi que des budgets annexes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les Comptes Financiers Unique 2025 pour le budget principal et ses budgets annexes,

ARRÊTE pour 2025, les CFU de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France comme suit :

1/ Pour le budget principal de la **C3PF**, l'exécution 2025 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)
Total	12 822 930,89	12 362 567,79	460 363,10
Fonctionnement	10 416 173,49	9 709 004,30	707 169,19
Investissement	2 406 757,40	2 653 563,49	-246 806,09

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Reprise des résultats au 31/12/N-1 (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)	Résultat cumulé au 31/12/N (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/N (en €)
Total	2 901 688,27	460 363,10	3 362 051,37	707 009,83	4 069 061,20
Fonctionnement	2 398 312,04	707 169,19	3 105 481,23		3 105 481,23
Investissement	503 376,23	-246 806,09	256 570,14	707 009,83	963 579,97

2/ Pour le budget annexe **GENDARMERIE**, l'exécution 2025 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)
Total	640 838,57	429 369,75	211 468,82
Fonctionnement	407 759,57	196 869,75	210 889,82
Investissement	233 079,00	232 500,00	579,00

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Reprise des résultats au 31/12/N-1 (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)	Résultat cumulé au 31/12/N (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/N(en €)
Total	-124 871,15	211 468,82	86 597,67	-10 377,00	76 220,67
Fonctionnement	100 052,35	210 889,82	310 942,17		310 942,17
Investissement	-224 923,50	579,00	-224 344,50	-10 377,00	-234 721,50

3/ Pour le budget annexe **MORANTIN**, l'exécution 2025 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)
Total	1 202 097,93	856 485,94	345 611,99
Fonctionnement	676 545,28	556 196,41	120 348,87
Investissement	525 552,65	300 289,53	225 263,12

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Reprise des résultats au 31/12/N-1 (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)	Résultat cumulé au 31/12/N (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/N (en €)
Total	859 778,73	345 611,99	1 205 390,72	-88 652,40	1 116 738,32
Fonctionnement	1 038 192,04	120 348,87	1 158 540,91		1 158 540,91
Investissement	-178 413,31	225 263,12	46 849,81	-88 652,40	-41 802,59

4/ Pour le budget annexe **PA ORME**, l'exécution 2025 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)
Total	397 611,57	323 405,99	74 205,58
Fonctionnement	287 985,21	323 405,99	-35 420,78
Investissement	109 626,36	0,00	109 626,36

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Reprise des résultats au 31/12/N-1 (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)	Résultat cumulé au 31/12/N (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/N (en €)
Total	472 834,60	74 205,58	547 040,18	0,00	547 040,18
Fonctionnement	372 471,27	-35 420,78	337 050,49		337 050,49
Investissement	100 363,33	109 626,36	209 989,69	0,00	209 989,69

5/ Pour le budget annexe **TOURISME**, l'exécution 2025 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)
Total	670 351,84	653 610,18	16 741,66
Fonctionnement	538 062,24	514 779,22	23 283,02
Investissement	132 289,60	138 830,96	-6 541,36

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Reprise des résultats au 31/12/N-1 (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)	Résultat cumulé au 31/12/N (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/N (en €)
Total	125 478,01	16 741,66	142 219,67	0,00	142 219,67
Fonctionnement	129 122,81	23 283,02	152 405,83		152 405,83
Investissement	-3 644,80	-6 541,36	-10 186,16	0,00	-10 186,16

6/ Pour le budget annexe **TIERS LIEU INCLUSIF**, l'exécution 2025 du budget principal est arrêtée comme suit :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)
Total	422 784,03	264 444,11	158 339,92
Fonctionnement	0,00	22 705,69	-22 705,69
Investissement	422 784,03	241 738,42	181 045,61

Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture s'établit comme suit :

Section	Reprise des résultats au 31/12/N-1 (en €)	Résultat de l'exercice 2025 (en €)	Résultat cumulé au 31/12/N (en €)	Solde Restes à réaliser (en €)	Résultat de clôture au 31/12/N (en €)
Total	547 009,48	158 339,92	705 349,40	3 188 219,67	3 893 569,07
Fonctionnement	694 630,41	-22 705,69	671 924,72		671 924,72
Investissement	-147 620,93	181 045,61	33 424,68	3 188 219,67	3 221 644,35

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2025, en vue de leur transmission au contrôle de légalité.

Monsieur Patrice ROBIN, Président de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France n'a pas pris part au vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin